



**2DA SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 30 È 31 D'OTTOBRE DI U 2025**

**2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 2025**

N° 2025/O2/071

**Question orale déposée par Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : INCIDENTS À L'AÉROPORT DE MARSEILLE-PROVENCE LIÉS
AUX CONTRÔLES DE SÉCURITÉ : QUELLES GARANTIES POUR
LES PASSAGERS CORSES ?**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

L'incident survenu récemment à l'aéroport de Marseille-Provence, où une famille corse a été victime d'un contrôle de sécurité intrusif accompagné de propos discriminatoires, a profondément choqué. Cet épisode n'est pas un fait isolé : il traduit un malaise plus profond dans la manière dont sont parfois considérés les passagers corses sur certains aéroports du Continent et celui de Marseille-Provence, en particulier.

Il faut rappeler, Monsieur le Président, qu'une grande partie des Corses qui empruntent les aéroports de Marseille, Nice ou Paris le fait pour des raisons médicales. Ces voyages ne sont pas de confort mais de nécessité.

La Corse ne dispose toujours pas d'un CHU et d'un PET Scan, et de nombreux malades sont contraints de se déplacer régulièrement pour recevoir des soins vitaux. Ces trajets sont souvent longs, éprouvants et moralement très difficiles.

Sans minimiser les impératifs légitimes de sécurité, il est essentiel que les agents de sûreté fassent preuve de bon sens et d'humanité, plutôt que de s'arc-bouter sur des procédures rigides appliquées avec excès de zèle, qui ajoutent de la souffrance à la souffrance. Nous demandons donc des contrôles respectueux, proportionnés et adaptés à la situation des patients.

À cet égard, il convient de rappeler que l'aéroport de Nice a déjà mis en place des procédures spécifiques d'accueil et de contrôle adaptées aux passagers malades, conciliant sécurité et dignité.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, le 11 octobre dernier, vous nous avez informés, dans un communiqué, de votre volonté de rencontrer les gestionnaires de l'aéroport Marseille-Provence, en présence des parties concernées, afin de mettre un terme définitif à cette situation.

Aussi, nous souhaiterions savoir si cette rencontre a effectivement eu lieu et, le cas échéant, quelles suites concrètes ont été données à cet échange.

Enfin, il serait également utile de connaître les procédures que les gestionnaires de l'aéroport entendent mettre en place pour éviter que de tels faits ne se reproduisent à l'avenir.